

La coopération internationale et la protestation sociale en Colombie

Mariano Aguirre

Ce texte est un résumé du rapport *La agenda de la protesta social en Colombia: ¿una oportunidad para la cooperación internacional?* (L'agenda de la protestation sociale en Colombie : une opportunité pour la coopération internationale ?) (*Cuadernos Deusto de Derechos Humanos* numéro 96, Institut des Droits de l'Homme Pedro Arrupe, Université de Deusto, Bilbao, 2020). L'auteur remercie l'Agence basque de coopération au développement pour son soutien à cette étude. La responsabilité de cette étude incombe uniquement à l'auteur. Ce texte a été révisé en juin 2021

Mariano Aguirre a été directeur du Centre norvégien pour la Résolution des Conflits (NOREF) (2009-2016) et conseiller principal auprès du Bureau du Coordinateur Résident des Nations Unies en Colombie (2017-2019). Il est *Associate Fellow* à Chatham House (Londres) ; membre du conseil consultatif de l'Institut des Droits de l'Homme de l'Université de Deusto (Bilbao) et du Réseau latino-américain pour une Sécurité Inclusive et Durable de la Fondation Friedrich Ebert (Berlin et Bogotá). Il est membre du conseil d'administration de la Fundación Equitas (Chili) et du Washington Office on Latin America (WOLA) (États-Unis), et consultant pour le Human Rights Funders Network (HRFN).

Professeur dans le Master en Action Humanitaire Internationale (Université de Deusto) ; dans la Escola de Cultura de Paz (Université de Barcelone) ; et dans le Master Ibéro-Américain sur la Gouvernance, les Droits de l'Homme et Culture de la Paix (Université de Castilla La Mancha). Il écrit régulièrement pour Esglobal.org, opendemocracy, Política Exterior, BBC Mundo et Radio France International. Son dernier livre est *Salto al vacío. Crisis y declive de Estados Unidos* (Icaria editorial, Barcelona, 2017). Il est co-auteur de *Los actores globales y el (re) descubrimiento de América Latina*, Andrés Serbin et Wolf Grabendorff (Eds.), Icaria editorial/CRIES, Barcelona et Buenos Aires, 2020).

1. Introduction

Le 21 novembre 2019, de grandes manifestations ont eu lieu à Bogota et dans d'autres villes de Colombie, convoquées par des organisations syndicales, étudiantes, indigènes et afro-colombiennes, écologistes et féministes, entre autres. La réponse a été massive, soutenant une grève majoritairement pacifique, cependant de violents incidents ont été déplorés.

Au cours du dernier semestre 2019, les manifestations de protestation se sont multipliées en Amérique latine, témoignant, selon la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), d'un rejet croissant de la culture du privilège, de la concentration des richesses, de l'accès segmenté aux services publics et culturels de qualité et du manque de reconnaissance de la dignité des individus et des communautés. À tout cela s'ajoutent les problèmes liés au changement climatique et aux transitions démographiques, aux épidémies et aux déficits nutritionnels, à l'augmentation des mouvements migratoires et à l'impact social de la révolution technologique. Le résultat est une délégitimation de la politique traditionnelle et de la démocratie.

Cette étude analyse si la coopération internationale au sens large (officielle, décentralisée, non officielle) pourrait jouer un rôle innovant en Colombie sur les questions soulevées par la protestation sociale en 2019-2020, et qui se reproduisent en 2021, avec des leçons possibles pour d'autres pays de la région. Après sept décennies de coopération soutenue par divers acteurs internationaux, leurs pratiques sont-elles épuisées, et les mobilisations sont-elles aussi un appel à la coopération extérieure pour qu'elle adopte de nouvelles politiques ? Les manifestations indiquent-elles qu'il existe une série de changements dans la société colombienne face auxquels la coopération pourrait modifier ses stratégies et ses modes de fonctionnement, ou intégrer de nouvelles thématiques ?

Ce document est le résumé exécutif du rapport L'agenda de la protestation sociale en Colombie : une opportunité pour la coopération internationale ? Il ne s'agit pas d'une évaluation de la coopération internationale, mais de suggestions et de recommandations sur les types de programmes qu'elle pourrait mettre en œuvre ou continuer à soutenir concernant les problèmes mis en évidence par les manifestations. Certaines recommandations sont appropriées pour les États et les organismes multilatéraux, et d'autres pour la coopération décentralisée et la coopération non gouvernementale.

Le rapport est basé sur 45 entretiens avec des personnes colombiennes et internationales ayant une expérience dans ce pays, dans divers domaines et disciplines ;¹ ainsi que sur une série d'études sur la coopération internationale et sur le travail de l'auteur en Colombie et sur la Colombie². Aucune des personnes interrogées n'est responsable du contenu de ce rapport, pas plus que l'Agence Basque de Coopération au Développement.

Sur la base des entretiens et des recherches, le rapport présente un certain nombre de recommandations.

¹ Voir la liste à la fin de ce texte

² La bibliographie consultée se trouve dans le rapport complet. <http://www.deusto-publicaciones.es/deusto/index.php/es/cddh-es>

2. Recommandations générales pour la coopération

1. La coopération doit consister en un dialogue et un échange d'expériences entre les donateurs et les individus et groupes de donateurs, notamment sur des questions communes, telles que le renforcement des politiques publiques pour une prestation de services durable, la défense des droits de l'homme et de la démocratie, les politiques de lutte contre les inégalités, la corruption et la fuite des capitaux, et le changement climatique.
2. Adopter, approfondir et adapter aux contextes locaux l'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, en mettant l'accent sur l'orientation des projets vers les personnes, la planète, la prospérité et la paix.
3. Prêter attention aux nouveaux principes de l'OCDE en matière de développement dans les pays en transition, qui préconisent des stratégies et des réponses intégrées, la prise en compte d'un éventail plus large d'acteurs et d'outils, la création de synergies à partir de nouveaux types d'interactions et la focalisation sur les priorités de développement propres à chaque pays et région.
4. Agir en tant qu'observateur avec un poids moral pour veiller au respect des accords internationaux (ou nationaux, par exemple les accords de paix) et au respect des droits des citoyens.
5. Redoubler d'efforts pour éviter que les projets ne nuisent, au lieu de favoriser les communautés qu'ils sont censés aider. Il est important de chercher à inclure le secteur privé, mais d'éviter les programmes et les projets qui encouragent la privatisation à l'encontre des politiques publiques.

La coopération, en particulier la coopération officielle, doit engager une réflexion sur les paradigmes économiques qui sont souvent promus au nom du « développement » et qui peuvent porter préjudice aux sociétés qu'ils sont censés aider.

La participation du secteur privé doit être liée au respect des accords internationaux en matière de droits de l'homme et de droits du travail.

Étudier les propositions sur la création de chaînes de valeur rurales-urbaines en intégrant le secteur privé..

6. Il faut garder à l'esprit que la coopération au développement n'est pas seulement un acteur technique ou neutre. La coopération au développement est une tâche non seulement technique mais aussi politique. Les problèmes de pauvreté, d'inégalité, d'injustice, de santé et de droits de l'homme sont directement liés aux questions de pouvoir politique. Tout

changement dans ces domaines dépendra de décisions politiques prises par l'État et les acteurs sociaux.

7. Assumer que la coopération est en soi une réponse politique. Cela implique d'identifier les intérêts qui sous-tendent les problèmes en analysant l'économie politique et les éventuels moteurs du changement social.
8. La coopération ne doit pas oublier que ses contributions devront s'inscrire dans le cadre des dynamiques de pouvoir et des inégalités locales. Cela signifie qu'elle doit se demander comment agir dans chaque cas de manière à renforcer les capacités des organisations sociales dans les pays bénéficiaires.
9. En outre, la coopération fonctionne dans un système mondial. Les programmes et les projets doivent donc être situés à la fois dans les pays donateurs et dans les pays bénéficiaires, et leur impact des deux côtés. Cela s'applique, par exemple, aux projets sur le changement climatique, la fuite des capitaux, les transferts d'armes et les économies illicites en général.
10. Un aspect essentiel est de coopérer à la construction d'un État de Droit et, par conséquent, à sa protection et à l'application des droits. Il est essentiel d'avoir des États efficaces qui mènent des politiques visant l'égalité, la démocratie et la justice sociale.
11. Un problème de la coopération n'est pas toujours dû à un manque de fond mais à un excès de technocratie. Davantage d'investissements n'entraîne pas nécessairement plus de développement. Il est plutôt nécessaire de reformer les politiques du pouvoir, tant dans le pays bénéficiaire que dans les relations entre donateurs, qui peuvent s'opposer aux changements dans les structures qui entravent le développement.
12. Soutenir le droit à la dissidence politique et à la protestation pacifique. La coopération internationale devrait promouvoir la garantie du droit à la protestation sociale, à la décriminalisation de la protestation et à éviter les actions violentes par les forces publiques. Ceci permettrait de contribuer à la démocratisation de la société et de rendre publiques les déficiences économiques, sociales et politiques qui sont invisibles ou normalisées dans certains pays de l'hémisphère Sud, comme la Colombie. Face à la résistance des élites, la protestation non violente est une façon de souligner la dissidence et de promouvoir de nouveaux imaginaires.
13. Intégrer une perspective de systèmes complexes dans les projets de coopération internationale. Les problèmes abordés par la coopération ne sont pas linéaires et il ne suffit pas d'avoir des questions « transversales » (par exemple le genre, l'environnement, les inégalités). Il est nécessaire de les analyser en relation avec d'autres questions, des dynamiques de chacun, ainsi que les impacts qui se produisent en étant liés. La coopération peut soutenir des recherches de ce type, l'élaboration de modèles et la mise en œuvre.
14. Parallèlement à l'intégration de la théorie des systèmes complexes, il est nécessaire de disposer d'une méthodologie qui incluent les priorités tenant compte de l'ensemble et ses interactions. Outre les questions considérées comme urgentes (comme la réforme rurale), ceci permettrait

d'inclure celles qui sont souvent laissées « pour plus tard », comme le genre et la crise environnementale.

15. Fournir un soutien financier et politique international aux instituts d'analyse locaux et internationaux et aux agences spécifiques des Nations Unies, afin d'étudier, accompagner et témoigner des thématiques telles que les formes de violence, la situation des droits de l'homme, des réfugiés et des migrants. Soutenir également la recherche appliquée sur la corruption, la fuite des capitaux et autres activités illicites qui détournent les ressources pour le développement.

16. Il est également suggéré que la coopération soit orientée vers :
 1. Des projets concrets, réalisés par des acteurs locaux ; de préférence aux groupes sociaux touchés par les problèmes, pour qu'ils reçoivent l'aide sans intermédiaires ou avec le moins possible et qui aient un impact vérifiable. Cette inclusion d'acteurs locaux permet de prendre en compte et de respecter leurs priorités et leurs objectifs.
 2. Des projets pour le renforcement des autorités et des institutions locales avec suivi et participation de la société civile. Dans ce cadre, il est important de former les autorités locales aux questions environnementales.
 3. Des projets visant à renforcer les capacités de communication autonome des communautés et des autorités locales. Favoriser, en outre, les liens entre les professionnels du journalisme et les acteurs locaux.
 4. Promouvoir des thématiques politiquement sensibles, comme la réforme du système fiscal. Elles pourraient, le cas échéant, être abordées, directement ou indirectement, par la coopération décentralisée d'acteurs infranationaux (gouvernements des communautés autonomes, conseils provinciaux, municipalités), et avec des projets orientés vers la coopération avec les autorités nationales, en incluant la société civile.
 5. La recherche sur la violence, ses racines, les différentes formes qu'elle revêt et les nouvelles caractéristiques des conflits armés.

3. Recommandations spécifiques pour la Colombie

3.1. Soutenir le développement des institutions nationales dans les territoires exclus (environ 40% du territoire national) afin que la Colombie soit un pays intégré du point de vue social et institutionnel.

La Colombie a plus de territoire que d'État. Le gouvernement d'Iván Duque mène des missions de stabilisation dans les territoires exclus et violents (appelés Zones Futur). La participation de la coopération internationale doit être conditionnée par une planification et une mise en œuvre en dialogue et en coordination avec les communautés locales ; ces missions doivent avoir une forte composante d'investissement dans les infrastructures (santé, éducation, communications) et la garantie de la justice et de la sécurité pour les citoyens ; et doivent être intégrées dans les territoires prioritaires de l'Accord de paix et de sa mise en œuvre, notamment dans les points relatifs à la réforme rurale et à la substitution volontaire des cultures illicites.

Dans ce contexte d'expansion de la présence de l'État, il convient de se pencher sur les zones frontalières, notamment entre la Colombie et le Venezuela, et entre la Colombie et l'Équateur, et de promouvoir les relations entre les autorités de part et d'autre de la frontière et entre les sociétés civiles.

Suggestion :

1. Sur la base des expériences de stabilisation des gouvernements précédents, il devrait y avoir une démarcation claire entre : (1) la sécurité militaire (dans une première phase) ; (2) les projets d'aide humanitaire et de développement ; et (3) les tâches de sécurité effectuées de manière permanente par la police.

3.2. Mettre en œuvre la totalité de l'Accord de Paix comme première étape pour mettre fin à la violence organisée

La coopération internationale doit continuer à soutenir et à recommander (notamment les États, les Nations unies et les autres organisations multilatérales) au gouvernement de respecter l'Accord de Paix entre l'État colombien et la guérilla des FARC (2016). Il s'agit d'une étape fondamentale pour regagner la confiance entre les différents secteurs de la société et pour commencer à résoudre la coexistence entre l'ordre institutionnel et la violence.

Diverses analyses universitaires, politiques et de la société civile montrent que le gouvernement est très lent à appliquer l'Accord, et n'en applique pas plusieurs points, en particulier ceux qui concernent la réforme agraire, la participation politique, la protection et la compensation des victimes, les alternatives à la culture de la coca convenues avec la population paysanne, et les politiques spécifiques pour les communautés indigènes et afro-colombiennes et sur le genre.

Le manque de présence de l'État, notamment dans les zones auparavant contrôlées par les FARC, a donné naissance à de nouveaux groupes armés et à diverses formes de violence. En avril 2021, le Secrétaire général des Nations Unies a présenté le rapport préparé par la Mission de vérification de l'Accord de Paix, déclarant :

« Pour réaliser la promesse d'une paix durable en Colombie, il est nécessaire de consolider la présence de l'État dans tout le pays. La concentration de la violence dans certaines régions est due à la faible présence de l'État, à la pauvreté et à la prolifération d'acteurs armés illégaux qui se disputent les économies illicites.

La mission fait état de violences à l'encontre des communautés afro-colombiennes et indigènes de la région du Pacifique qui se manifestent par des confinements et des déplacements massifs, soulignant en particulier la situation à Buenaventura, dans l'ouest du pays, où la sécurité s'est détériorée avec des affrontements qui ont gravement touché des milliers de civils.

Le Secrétaire Général appelle au déploiement des forces de sécurité dans les zones les plus critiques, ce qui, avec les entités civiles de l'Etat, devrait progressivement conduire à un plus grand contrôle du territoire et à une meilleure protection des communautés ».³

Suggestion :

1. Encourager la réforme rurale. Presque tous les conflits violents en Colombie ont été liés à la propriété injuste, à l'appropriation illégale et à la distribution injuste et antisociale des terres. Elle reste un facteur clé aujourd'hui, même si les formes de production ont changé, de l'agriculture intensive de haute technologie à l'exploitation minière légale et illégale, en passant par l'exploitation et la déforestation de l'Amazonie. Selon la Banque mondiale, 60 % des terrains ruraux en Colombie ne disposent pas de droits de propriété formalisés.⁴

Il est nécessaire de :

- a. Formaliser la propriété foncière, notamment par des programmes d'établissement de titres de propriété et de cadastre, en veillant tout particulièrement à faciliter l'accès des femmes chefs de famille à la propriété foncière.
- b. Renforcer le système des parcs nationaux et les efforts de lutte contre la déforestation.
- c. Soutenir les Plans de Développement Territoriaux Focalisés (PDET). Le gouvernement colombien doit assumer ses coûts, mais la coopération internationale peut y contribuer. Soutenir les capacités des gouvernements locaux dans les zones PDET, et éviter que toute l'aide passe par de multiples agences gouvernementales à Bogota qui rendent les processus plus lents et plus bureaucratiques.
- d. La coopération peut aider le gouvernement à investir dans les infrastructures, notamment dans les routes de campagne, afin que la population paysanne puisse acheminer ses produits vers les marchés locaux et nationaux, et accéder aux services d'éducation et de santé.

³ <https://news.un.org/es/story/2021/04/1490512>

⁴ « 60 pourcents des terrains ruraux en Colombie ne sont pas formalisés » : Banque Mondiale, *Semana Rural*, <https://semanarural.com/web/articulo/banco-mundial-asegura-que-mas-de-la-mitad-de-colombia-cuenta-con-predios-inforales/1192>

- e. Soutenir la présence du système judiciaire à l'échelle nationale pour accélérer la résolution des litiges en matière de propriété foncière.
- f. Intégrer les recommandations de l'Accord sur la discrimination positive envers les femmes, leur accès à la propriété foncière et le soutien à leur intégration sur le marché du travail.

2. Participation politique :

- a. Soutenir l'unité d'enquête spéciale du bureau du procureur qui s'occupe des attaques mortelles et d'intimidation contre les leaders sociaux et les défenseurs des droits de l'homme, de l'environnement, du genre et des promoteurs d'alternatives à la culture de la coca et d'autres économies illicites. En 2019, 279 leaders sociaux (hommes et femmes)⁵ ont été assassinés. Jusqu'au début de l'année 2021, 297 leaders dans ce domaine ont été tués.⁶

Ces attaques visent à décourager les communautés de participer à la politique et de conduire le changement social. Cette unité doit être étendue et renforcée, et le gouvernement a besoin d'un soutien technique international pour identifier et poursuivre les complices et les commanditaires.

3. Victimes :

Selon le Centre National de la Mémoire Historique de Colombie, de 1958 à 2018, 266 988 morts ont été enregistrés.⁷ L'Accord de Paix est une étape fondamentale vers la reconnaissance de cette tragédie et la réconciliation future. Par conséquent, il est nécessaire de :

- a. Soutenir politiquement et financièrement le système de justice transitionnelle : Justice Spéciale pour la Paix (SJP), Commission de la Vérité et l'Unité de recherche des personnes disparues établie par l'Accord de Paix.
- b. Soutenir les efforts des organisations de victimes pour assurer la non-répétition.
- c. Continuer à utiliser les voies diplomatiques pour que le gouvernement respecte ses engagements envers les victimes.

⁵ « Décembre : dix leaders sociaux assassinés en 7 jours », Semana, 12 août, 2020.

<https://www.semana.com/nacion/articulo/diciembre-diez-lideres-sociales-asesinados-en-7-dias/202024/>

⁶ « Onze leaders sociaux assassinés en 2021 jusqu'à présent et il n'y a pas de réponse des autorités : Indepaz », Infobae, 18 janvier 2021. <https://www.infobae.com/america/colombia/2021/01/18/once-lideres-sociales-asesinados-en-lo-corrido-del-2021-y-no-hay-respuesta-de-las-autoridades-indepaz/>

⁷ Observatoire de Mémoire et Conflit. Centre National de Mémoire Historique. <http://micrositios.centrodememoriahistorica.gov.co/observatorio/>

4. Cultures illicites :

La Colombie est le plus grand producteur de cocaïne au monde. En 2019, elle comptait 154 000 hectares plantés de coca.⁸ Différents groupes armés se disputent le contrôle des territoires, des populations, de la production, des routes et du trafic, avec des connexions internationales. L'Accord de Paix de 2016 prévoit un plan de remplacement progressif des cultures illicites par des accords avec les communautés paysannes. Le gouvernement du président Duque a gelé ces accords et propose comme principale méthode, avec le soutien des États-Unis, la pulvérisation des cultures avec du glyphosate.⁹ Il s'agit d'une méthode très controversée en raison de son caractère polluant, de son manque d'efficacité à moyen et long terme, de son interdiction par la Cour constitutionnelle et de son rejet par les communautés rurales.

Il est nécessaire de :

- a. Soutenir la poursuite du programme de substitution volontaire, en l'étendant à davantage de communautés.
- b. Planifier des processus de transition à long terme des cultures illicites vers les cultures licites avec des plans d'accès au marché pour les produits licites.
- c. Abandonner les plans de fumigation.
- d. Contribuer au respect des engagements du programme de substitution volontaire.
- e. Assistance technique au gouvernement et aux autorités locales qui acceptent les plans de transition pour la formalisation de la propriété foncière et la construction de routes.

5. Fin du conflit

L'Accord de Paix a établi que l'Etat fournirait toutes les garanties nécessaires à la participation politique en général et aux anciens membres des FARC en particulier. Bien que le parti politique des FARC ait été légalement créé, les assassinats de leaders sociaux et d'anciens membres de la guérilla dissoute empêchent une participation sans restriction à la vie politique.

Il est nécessaire de :

⁸ UNODC, *Rapport de Suivi de Territoires Concernés par les Cultures illicites en Colombie (2019)*, Bogotá, 28 juillet 2020. <https://www.unodc.org/colombia/es/presentacion-informe-de-monitoreo-de-territorios-afectados-por-cultivos-ilicitos-en-colombia-2019.html>

⁹ Rodrigo Uprimny Yepes, "La adicción gubernamental a la fumigación", DeJusticia, Bogotá, décembre 13, 2020. <https://www.dejusticia.org/column/la-adiccion-gubernamental-a-la-fumigacion/>

- a. Enquêter et poursuivre les responsables de plus de 240 meurtres d'anciens combattants des FARC entre novembre 2016 et novembre 2020¹⁰. Cela nécessite un soutien technique et financier pour l'unité spéciale chargée des poursuites judiciaires.
- b. Accélérer l'accès à la terre pour les ex-combattants.

3.3. Lutter contre les inégalités, la corruption et disposer d'un système tributaire efficace

L'inégalité et la corruption sont au premier plan des protestations sociales. Un petit groupe de personnes et leur périphérie sociale immédiate utilisent le système institutionnel, juridique et de sécurité pour maintenir et reproduire leurs privilèges et avantages au détriment de la majorité. Ces secteurs sociaux vivent de plus en plus à l'écart du reste du pays. La Colombie est le pays le plus inégalitaire d'Amérique latine, selon l'indice du Développement Régional d'Amérique Latine.¹¹

Selon les chiffres officiels, l'évasion de l'impôt sur le revenu en 2018 était de 38 %, et celle de la TVA de 22%. Selon d'autres sources, le taux d'évasion fiscale pour un certain nombre de personnes en Colombie pourrait être proche de 90 %. L'argent colombien caché dans les paradis offshore représente environ 140 % du budget national et équivaut à 40% du PIB.¹²

La fausse facturation commerciale, une des pratiques de la corruption, présentait en Colombie en 2016 un écart de 10,8 milliards de dollars entre les valeurs déclarées par l'État et celles déclarées par tous ses partenaires commerciaux. Si l'on applique également les taux de la taxe sur la valeur ajoutée, des taxes douanières, de l'impôt sur les sociétés et des redevances, le gouvernement colombien a perdu cette année-là environ 2,8 milliards de dollars de recettes en raison de la fausse facturation commerciale.¹³

La perception des impôts par l'État a augmenté régulièrement, passant de 7,5% du PIB en 1985 à 15,1% en 2014. Toutefois, ce pourcentage est inférieur à celui de plusieurs pays d'Amérique latine aux économies comparables et, associé aux inégalités, il est insuffisant pour les besoins des politiques publiques du pays.

La réduction des inégalités est possible et cela devrait être un objectif commun. Ce fut d'ailleurs le cas en Colombie pendant presque une décennie. Tous les projets de coopération destinés aux secteurs défavorisés devraient l'inclure comme axe transversal, en établissant des mécanismes et des indicateurs pour mesurer les résultats de sa réduction au-delà de l'amélioration de la situation objective.

¹⁰ Sebastián Forero Rueda, "Cuatro años de la firma del Acuerdo de Paz: estos son los 242 excombatientes asesinados", *El espectador*, 24 novembre 2020. <https://www.elespectador.com/colombia2020/pais/los-nombres-de-los-242-excombatientes-asesinados-cuatro-anos-despues-del-acuerdo/>

¹¹ Felipe Abondano, "Colombia, el país más desigual de América Latina", *DW*, 7 décembre 2020. <https://www.dw.com/es/colombia-el-pa%C3%ADs-m%C3%A1s-desigual-de-am%C3%A9rica-latina/av-55858408>

¹² "Panama, the secret garden of the Colombian", Tax Justice Network, Chesham (Reino Unido), 25 avril 2016. <https://www.taxjustice.net/2016/04/25/panama-the-secret-garden-of-the-colombian-oligarchy/>

¹³ Global Financial Integrity, *Illicit Financial Flows & Colombia*, Washington D.C, 1er octobre 2019. <https://gfintegrity.org/report/illicit-financial-flows-colombia/>

Il convient d'identifier les types d'inégalités à traiter : inégalités de richesse ou de revenu (en faisant la distinction entre les deux car les tendances en matière d'inégalités de richesse sont plus significatives que celles en matière d'inégalités de revenu), éducation, santé et participation sociale/politique.

Il est essentiel de préciser les groupes sociaux à cibler (femmes, jeunes, personnes âgées, peuples indigènes, migrants), en les encadrant dans les territoires ou sociétés où le programme est proposé. La participation et l'expérience locales sont essentielles. La recherche en sciences sociales peut fournir un cadre interdisciplinaire à partir d'une approche de la complexité des systèmes.

Il est également essentiel d'explorer les moyens de mesurer l'impact et les progrès des programmes mis en place.

1. Les mesures pratiques pour réduire les inégalités sont les suivantes :

- a. La promotion de l'emploi et l'établissement de niveaux de rémunération associés au travail (salaire minimum).
- b. La promotion des droits et la fourniture de services de base universels (santé, éducation, eau potable, transports, etc.), en particulier aux groupes vulnérables, dans une perspective d'universalité.
- c. Promouvoir une fiscalité solide et progressive.
- d. Promouvoir la mobilité sociale par l'emploi et un enseignement public accessible et de qualité.
- e. Contrôle national et international de la fraude et de l'évasion fiscales.
- f. Promotion des valeurs de citoyenneté qui favorisent une vision des droits universels comme base nécessaire à l'égalité.

2. Mesures pour lutter contre la corruption :

- a. Exposer les formes illégales d'interaction et de reproduction entre le pouvoir politique et le pouvoir économique.
- b. Renforcer les organes de contrôle et d'enquête judiciaire et les organisations de surveillance citoyenne dans la lutte contre la corruption afin que les ressources publiques soient investies dans la mise en œuvre des plans, programmes et projets sociaux, culturels, environnementaux et de développement avec transparence..
- c. Assurer la protection des personnes qui enquêtent, dénoncent et mènent des campagnes contre la corruption.

3. Mesures pour la réforme du système fiscal

- a. Promouvoir le dialogue entre l'État, le secteur privé et la société civile sur l'importance d'un système fiscal équitable, et fournir une assistance technique pour la réforme fiscale.
- b. Mettre en place des systèmes pour faire connaître les exonérations fiscales, éliminer les exonérations et les incentives économique à discrétion, et adopter des mesures de transparence et de prévention de l'évasion fiscale et de contrôle des flux financiers illicites (FFI).
- c. Promouvoir un système fiscal fondé sur le principe de la progressivité, en s'appuyant davantage sur les impôts directs que sur les impôts indirects qui affectent les personnes les plus pauvres. Les impôts directs devraient aborder la forte concentration de la richesse en taxant les actifs (terrains, biens immobiliers) et les gains en capital. Une taxation appropriée des secteurs les plus riches serait le moyen le plus équitable et le plus efficace d'augmenter les recettes fiscales.
- d. Recommander et coopérer avec le gouvernement colombien pour réglementer l'enregistrement des sociétés dans le but de rendre public, clair et vérifiable l'identité de leurs propriétaires et actionnaires. Cela permettrait d'éviter le recours à des sociétés écrans (shell companies) utilisées pour frauder.
- e. Soutenir l'expertise technique sur les réformes fiscales, les paradis fiscaux et les industries d'extraction.
- f. Soutenir la société civile pour qu'elle soit informée et habilitée sur les liens entre les droits de l'homme et les litiges stratégiques.

Recommandations :

- a. Suivre l'exemple de l'initiative norvégienne d'Impôts pour le Développement qui associe la coopération avec les réformes du système fiscal à la réduction des inégalités et de la pauvreté.
- b. Soutenir les campagnes internationales visant à déclarer que les paradis fiscaux constituent un préjudice mondial pour le bien commun.

3.4. Gouvernance

Le pays a besoin d'une consolidation de l'État. Il est suggéré de :

- a. Augmenter les capacités au niveau local et la permanence de la fonction publique locale (compte tenu du clientélisme et des taux de rotation élevés).
- b. Renforcer la capacité d'analyse des interactions entre les dynamiques locales, régionales et nationales (voire internationales) en Colombie liées à la construction de la paix.

- c. Renforcer la capacité des centres de recherche et de la société civile à analyser les élites locales, leurs liens avec les élites nationales et la résistance au changement social.
- d. Approfondir ou explorer le travail conjoint avec les nouvelles autorités locales qui ont pris leurs distances par rapport aux machines électorales et politiques traditionnelles. Les élections d'octobre 2019 ont offert aux coopérations officielles et non officielles la possibilité d'orienter leur travail dans ce sens. En outre, la gestion des flux migratoires en provenance du Venezuela et la gestion du COVID-19, au niveau international et en Colombie, a montré l'importance des autorités locales.

Les entités territoriales (États, départements, municipalités) ont pris beaucoup de poids au cours des deux dernières décennies en matière de sécurité et de développement durable, et ont un rôle politique important à jouer. La coopération internationale peut promouvoir des projets productifs ou de réinstallation, donner de la visibilité aux problèmes existants et encourager le soutien de l'État aux institutions régionales et locales.

- e. Renforcer la gouvernance locale avec des projets coopératifs et mixtes public-privé, en accordant une attention particulière à l'inclusion des femmes, des communautés indigènes et des minorités. Travailler également avec les organisations de la société civile pour renforcer les mécanismes de participation et de responsabilité.
- f. La réforme du secteur de la sécurité est un pilier de la gouvernance démocratique. Il s'agirait notamment de démilitariser la police et de la professionnaliser en privilégiant la prévention ; de réduire le budget militaire et le nombre de membres des forces armées ; d'accroître la présence des forces armées dans les zones marginalisées et frontalières ; d'établir un contrôle civil sur les services de renseignement ; de renforcer le contrôle parlementaire sur les forces de sécurité ; et de faire participer la société civile aux réformes.
- g. Garantir le droit à la protestation et la protection des citoyens qui l'exercent.

3.5. Construction de la paix

La consolidation de la paix en Colombie est un processus stratégique, mais avec des mesures concrètes à court et moyen terme. Depuis 2016, il s'agit de la somme de toutes les questions et mesures convenues dans l'Accord de Paix. Elles constituent la porte d'entrée pour aborder les problèmes structurels et les différentes formes de violence qui affectent le pays.

Parmi les différentes suggestions, on peut citer les suivantes :

- a. Développer les capacités économiques durables des communautés locales pour les renforcer contre le crime organisé dans les zones rurales.

- b. Matérialiser l'accès à la terre et soutenir dans le temps la réforme rurale engagée dans les accords de paix. Ceci est décisif pour que les communautés rurales puissent se développer de manière autonome face au crime organisé et aux groupes de guérilla qui n'ont pas participé au processus de paix.
- c. Renforcer les capacités des communautés locales à jouer un rôle de médiateur entre les acteurs ayant des intérêts conflictuels dans des contextes de forte violence.
- d. Coopérer avec les organisations territoriales et les organisations de femmes victimes de la violence des paramilitaires, de la guérilla et des forces de sécurité de l'État. Leur apporter un soutien public international, en leur garantissant une voix permanente, un accès aux médias, un soutien économique et technique pour créer des sources de revenus.
- e. Soutien politique à la restitution des terres ou à l'octroi et au titre de propriété de bonnes terres rurales provenant du Fonds foncier national que le gouvernement est tenu de créer.
- f. Soutenir le développement des PDET et du programme de substitution des cultures illicites.

Suggestions sur le dialogue et la médiation :

- a. La coopération internationale peut jouer un rôle de médiateur et de modérateur, en jetant des ponts entre les institutions de l'État et les organisations de la société civile et les dirigeants locaux. Il s'agit de faciliter l'instauration d'espaces de dialogue « sûrs » pour analyser les causes des griefs et des protestations, ainsi que les réponses possibles, et pour établir des mécanismes de suivi des accords conclus.
- b. La coopération devrait servir de catalyseur aux processus de rencontre entre des secteurs opposés dans le conflit ou d'origines identitaires différentes, afin de jeter les bases de projets de développement et de réconciliation. Établir des « dialogues entre improbables », des conversations difficiles, instaurer la confiance.
- c. Soutenir les médiateurs locaux, qui sont souvent sous-estimés, afin de les former à la gestion de la violence complexe, par exemple entre les communautés et les groupes criminels.
- d. Convenir avec les différents ministères (Intérieur, Justice, Mines et Défense) de renforcer les capacités au sein des entités sur la façon de traiter les questions complexes de manière constructive, et apprendre à dialoguer et à négocier.
- e. Cartographier les processus de dialogue significatifs qui ont eu lieu en Colombie dans le micro-espace (cas concrets), et à grande échelle (par exemple, le processus qui a conduit à la Constitution de 1991). Cela montrerait la capacité, la volonté et l'espace qui existent pour discuter des problèmes du pays.

- f. La communauté internationale peut créer des espaces de dialogue sur les questions humanitaires et l'application de ses principes dans les négociations entre le gouvernement et l'ELN, qui sont actuellement gelées.
- g. Renforcer le dialogue dans les régions et avec les secteurs qui peuvent être sous le contrôle ou en relation avec l'ELN, et aider les organisations sociales qui ont essayé d'encourager la participation de la société au programme de négociation de l'ELN.
- h. Mais aussi accorder une attention particulière à la jeunesse en tant que secteur pouvant contribuer à la construction de la paix, conformément aux recommandations du Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres.

3.6. Droits et identités.

Il est recommandé d'accorder une attention particulière au chapitre ethnique de l'Accord de Paix en ce qui concerne la réforme rurale. La mise en œuvre doit inclure la participation des populations ethniques et garantir leurs droits, individuels et collectifs, leurs centres d'intérêt et leur vision du monde, ainsi que des mécanismes de réparation et de recomposition de leurs communautés.

Il est important de soutenir les processus de rapprochement et de dialogue entre les communautés rurales (indigènes, paysannes et afro-descendantes) afin d'accorder des plans communs, et de disposer d'une capacité de communication régionale, nationale et internationale de leurs situations et de leurs demandes.

3.7. La question humanitaire

Accorder une attention particulière à la crise humanitaire linéaire, structurelle et prolongée, avec des déplacements massifs accumulés. Malgré l'Accord de Paix, elle continue à se produire en raison des actions des groupes armés, des affrontements entre eux et avec l'armée.

La coopération devrait s'articuler autour des ODD et de l'Agenda 2030, des Déclarations de Paris et de Monterrey et d'autres accords sur l'action humanitaire. Les déplacements et les questions humanitaires doivent être abordés à partir de perspectives internationales conventionnellement acceptées : Le droit international humanitaire (DIH), le régime international en matière d'asile, de refuge et de déplacement interne, entre autres, qui ont leurs propres expressions originales et spécifiques dans la région.

3.8. Flux migratoires mixtes

Ces dernières années, la crise politique au Venezuela a généré une migration massive de citoyens vénézuéliens, dont des Colombiens de retour au pays. La Colombie est le principal destinataire, de façon permanente, semi-permanente ou en transit. En août 2020, on comptait 1 723 000 migrants vénézuéliens en Colombie, notamment dans les zones frontalières et les centres urbains. Leur présence a généré de sérieux défis en matière d'assistance, de sécurité (par exemple, face au crime organisé), d'éducation des mineurs et d'emploi.

La tension politique entre les deux pays est en revanche très élevée, les relations diplomatiques étant rompues et la frontière étant contrôlée de part et d'autre par des groupes armés et une très faible présence de l'État.

Recommandations :

- a. Soutenir l'organisation, l'intégration et l'autonomisation des migrants, tant sur le plan social qu'économique, avec leurs organisations et leurs initiatives.
- b. Coopérer avec le gouvernement, les autorités locales et les communautés d'accueil pour élaborer des politiques de répartition volontaire des réfugiés et des migrants sur le territoire, soutenues par des injections de capitaux, tant pour les biens publics que sous forme d'incentives privées, afin d'encourager la mobilité et l'amélioration des infrastructures et des services dans les communautés d'accueil.
- c. Coopérer avec les ONG nationales et internationales, la Croix-Rouge colombienne, les églises et la plate-forme des Nations unies dirigée par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCNUR) et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) s'occupant des migrants vénézuéliens en Colombie.

Les autres mesures relatives au flux migratoire mixte de réfugiés et de migrants vénézuéliens sont les suivantes :

- a. Outre les déplacements, le flux migratoire mixte aggrave le problème de la sécurité alimentaire. Accorder une attention particulière aux projets productifs qui favorisent cette sécurité tant pour la communauté vénézuélienne que pour les communautés d'accueil, notamment ceux qui sont coordonnés par des femmes chefs de famille. Les expériences dans ce sens ont été très positives et immédiates. De même, associer la sécurité alimentaire à des projets écologiquement durables.
- b. Financer des programmes de formation professionnelle pour améliorer leur éducation parallèlement à celle des déplacés colombiens (moins instruits que les Vénézuéliens) afin de faciliter l'accès des uns et des autres au marché du travail.
- c. Promouvoir et fournir un soutien financier et technique aux organisations infra-régionales ou nationales de migrants vénézuéliens, de migrants colombiens revenant du Venezuela, ou aux organisations qui s'occupent de cet exode de population, afin de : les aider à régulariser leur situation, leurs permis et leurs documents ; gérer leurs demandes d'emploi ou de création de petites entreprises ; et organiser des bases de données.
- d. Lutter contre la xénophobie et élaborer des stratégies à long terme en faveur de leur insertion positive en Colombie.
- e. Soutenir la relation entre les autorités locales dans la zone frontalière entre la Colombie et le Venezuela, et soutenir la création de ponts entre les sociétés civiles des deux pays.

3.9. Droits de l'homme

La situation des droits de l'homme s'est détériorée ces dernières années, notamment en raison des assassinats sélectifs et systématiques de leaders sociaux et d'anciens membres des FARC. Bien souvent, les assassinats coïncident avec des actions politiques menées par les victimes en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paix.

Recommandations :

- a. Rappeler au gouvernement colombien la préoccupation internationale concernant ces assassinats et ces attaques contre les conseils d'action communautaire et autres formes d'organisation de la société civile.
- b. Soutenir les institutions et les groupes qui luttent contre l'impunité : enquêteurs et procureurs chargés des droits de l'homme, organisations non gouvernementales et journalistes d'investigation. Ces acteurs ont besoin d'un accompagnement renforcé et de démonstrations publiques régulières de soutien et de ressources.
- c. Renforcer les communautés pour qu'elles puissent s'autonomiser, surmonter la peur, briser la « loi du silence » et mettre en œuvre des stratégies de protection collective afin de gérer les relations et la pression avec les groupes armés non étatiques.
- d. Renforcer politiquement et financièrement l'appareil institutionnel des Nations unies en matière de droits de l'homme, en particulier le bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) en Colombie, dans son travail d'observation, de dénonciation et de conseil technique et juridique au gouvernement sur ses obligations multilatérales.
- e. Soutenir les instituts d'analyse colombiens et internationaux qui analysent les nouvelles formes de violence, le suivi et l'analyse des organisations criminelles, leurs modes de fonctionnement et leur impact sur la population civile.

3.10. Environnement et changement climatique

La diversité naturelle du pays est exploitée par des secteurs légaux et illégaux avec peu de contrôles de la part de l'État. Face à une crise environnementale mondiale et à l'épuisement croissant des ressources naturelles, la Colombie se trouve dans une situation complexe.

Par ailleurs, le conflit armé est profondément lié aux ressources naturelles : violence pour la propriété foncière, cultures illicites, exploitation minière, contrôle et attaques des oléoducs et du bois. La dernière étape du crime organisé est le trafic croissant de la flore et de la faune.

La coopération peut fournir une assistance technique pour la gestion durable des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes et de leurs services. La gestion des ressources nécessite des actions conjointes de coopération et de coordination transfrontalières.

Les actions de coopération dans le domaine de l'environnement devraient être liées aux questions humanitaires, de genre, de développement et de paix. Réduire la vulnérabilité en vue de renforcer les capacités locales (organisation, formation, activation des ressources sociales et matérielles propres).

Suggestions :

- a. Étudier les liens entre le changement climatique et les conflits violents, ainsi que les relations avec les droits de l'homme, les déplacements de population, les crises alimentaires, le genre, les minorités, le crime organisé et le rôle des multinationales. La coopération peut soutenir la recherche entre la Colombie et d'autres pays (dans et hors de la région) sur ces relations.
- b. Soutenir le dialogue entre les communautés, et entre les communautés et l'État, concernant la gestion des problèmes environnementaux et les projets communs durables.
- c. Fournir une formation technique pour les évaluations environnementales stratégiques préalables aux concessions contractuelles qui prennent en compte les multiples facteurs pouvant générer des conflits.
- d. Fournir des conseils sur une série de questions telles que l'amélioration des conditions sociales, économiques et environnementales produites par le secteur extractif et la réparation des dommages causés par les opérations illégales.
- e. Renforcer les capacités institutionnelles et techniques en matière d'aménagement et de suivi participatifs du territoire, notamment en améliorant l'accès du public aux informations environnementales.

3.11. Politiques de genre

Le rôle des femmes dans le violent conflit colombien revêt différents aspects : militantes dans de nombreuses organisations et initiatives de paix ; militantes dans des organisations armées ; soutien aux familles touchées par la guerre (par exemple, dans le cadre de déplacements forcés) ; négociation de la survie entre les groupes armés et l'État ; et tentative de maintenir une éthique de soins et de valeurs pour elles-mêmes, leurs familles et leurs réseaux et cercles sociaux.

On constate également une augmentation des violations des droits de l'homme à l'encontre des femmes et des taux très élevés de violence à l'égard des femmes, ainsi que des menaces, des agressions et des assassinats de défenseurs des droits de l'homme et d'activistes dans divers domaines.

Grâce à la pression de la société civile, les négociations de La Havane comportaient une sous-commission sur le genre chargée d'inclure cette question de manière transversale, tant pour les femmes que pour la communauté LGTBI.

La communauté internationale doit poursuivre et renforcer son soutien à la question du genre en Colombie, en accordant une attention particulière à son inclusion dans l'Accord de Paix et au problème des niveaux élevés de violence sexuelle interfamiliale et de violence contre les enfants.

De nombreuses organisations et groupes de femmes ont besoin de fonds pour développer des programmes locaux, et pour consolider leurs positions et leur représentation dans les conseils d'action communautaire, les conseils municipaux et les gouvernements locaux. Le travail avec les communautés de paix locales, les organisations de femmes, les populations indigènes et afro-colombiennes, les organisations de victimes et les groupes interagissant avec le secteur privé est important dans les régions où l'État est peu présent et où les groupes armés opèrent.

Suggestions principales :

- a. Coopérer avec les organisations territoriales et les organisations de femmes qui sont victimes de la violence des paramilitaires et de la guérilla. Il s'agirait de leur apporter un soutien international clair, de leur garantir une voix permanente, un accès aux médias, un soutien économique et technique pour créer des sources de revenus.
- b. Assurer un soutien politique à la restitution des terres ou à l'octroi et à la concession de titres de propriété de bonnes terres rurales à partir du Fonds foncier national que le gouvernement est tenu de créer.
- c. Soutenir l'égalité d'accès des femmes à l'apprentissage des nouvelles technologies, à la gestion budgétaire et à la responsabilisation.
- d. Un soutien accru est nécessaire dans le domaine de la justice, en particulier pour les organisations représentant les victimes de tous types de violence dans des procédures judiciaires de longue haleine.
- e. Soutenir les recherches, l'échange de connaissances, la réflexion sur les pratiques et les problèmes sur le terrain et la diffusion des expériences.
- f. Fournir une assistance juridique aux femmes incarcérées, dont beaucoup pour des délits liés au trafic de drogue, et les informer sur leur peine, les possibilités de réduction de peine et les règles de libération et de non-récidive. Soutenir les femmes qui sortent de prison, généralement seules et avec des enfants, par le biais de formations et d'un soutien économique afin qu'elles ne retombent pas dans le micro-trafic, et la création de réseaux de crèches publiques.
- g. Promouvoir les compétences, le leadership et les réseaux des jeunes femmes..

4. Recommandations pour la coopération décentralisée

Trois facteurs offrent des perspectives prometteuses pour la coopération décentralisée et la diplomatie municipale.

La première est que l'Accord de Paix de 2016 a pris en considération la « paix territoriale » afin de stimuler le développement économique et institutionnel dans les « territoires » dits exclus, frappés par la violence et présentant des niveaux élevés d'économies illicites.

La seconde était les élections locales d'octobre 2019. Les coalitions politiques alternatives aux partis politiques traditionnels ont gagné dans plus de 30 villes, dont Bogota, mais aussi dans de petites municipalités aux faibles capacités de gestion. Un grand nombre des nouvelles autorités sont très favorables à la mise en œuvre de l'Accord de Paix¹⁴. Les élections d'octobre 2019 ont offert des possibilités d'approfondir et d'explorer le travail conjoint avec les autorités locales.

La troisième est que la pandémie de COVID-19 a révélé l'importance des autorités locales.

L'État colombien est centraliste, incomplet et exclusif. L'un des problèmes cruciaux auxquels le pays est confronté en termes de construction de l'État est le renforcement des capacités au niveau local ainsi que la permanence et la neutralité professionnelle de la fonction publique locale.

La coopération décentralisée dispose d'une marge de manœuvre pour agir avec des critères différents de ceux de la politique étrangère et de la coopération de l'État. Cette flexibilité lui donne la possibilité de fonctionner comme un laboratoire d'approches et de méthodologies innovantes. Elle a également l'avantage comparatif d'être plus proche de la population, ainsi que d'établir des relations horizontales avec les institutions décentralisées du pays bénéficiaire.

Les interactions entre les dynamiques locales, régionales et nationales (et même internationales) peuvent être analysées en Colombie en relation avec la consolidation de la paix.

Les entités territoriales (État, départements, municipalités) et les Conseils d'Action Communautaire ont actuellement plus de pouvoir, ont gagné beaucoup de poids au cours des deux dernières décennies dans les questions de sécurité et de développement durable, et jouent un rôle politique plus pertinent que par le passé. La coopération internationale peut les accompagner dans des projets productifs ou de réinstallation, donner de la visibilité aux problèmes existants et encourager le soutien de l'État aux institutions régionales et aux entités locales.

Suggestions :

- a. Soutenir les actions d'adaptation et de résilience, qui passent par la valorisation des ressources et des capacités locales, et la formation à la création d'entreprises et de chaînes de valeur. Soutenir

¹⁴ Plusieurs candidats indépendants ont triomphé dans des villes où la politique traditionnelle est puissante, comme Medellín, Cartagena, Santa Marta et Villavicencio. Le parti Alianza Verde a enregistré la plus forte croissance, notamment parce qu'il a remporté la mairie de Bogotá en coalition avec le Polo Democrático, en imposant la première femme maire du district, Claudia López ; deux capitales départementales : les mairies de Cúcuta (à la frontière du Venezuela) et de Manizales, dans l'Eje Cafetero ; un gouvernement (Boyacá) en coalition avec le parti libéral, et 49 autres mairies. Les partis progressistes et les formations des minorités ethniques (AICO, MAIS, Afro-Colombiens) ont obtenu de meilleurs résultats qu'en 2015, en présentant davantage de candidatures et de coalitions pour contester les gouvernements départementaux, contre les machines électorales traditionnelles et les forts pouvoirs de droite. Alianza Verde, avec 21 candidatures, 8 propres et 13 en coalition ; Colombia Humana-UP avec 3 candidatures propres et 9 en coalition ; et Polo Democrático, avec 7 candidatures propres et 9 coalitions. Source : Javier Calderón Castillo, "Colombia : el mapa cambió tras las regionales", Celag.org, 29 octobre 2019.

<https://www.celag.org/colombia-el-mapa-cambio-tras-las-regionales/#>

également le commerce et l'accès au marché mondial, en particulier le marché européen des produits de substitution à la coca.

- b. Faciliter l'investissement privé productif garanti par des investissements et des financements mixtes (publics et privés), la création de fonds de garantie et une assistance technique pour créer un fonds approprié afin d'attirer des capitaux pour le développement des territoires exclus et des projets socialement inclusifs.
- c. Coopérer avec les autorités locales (gouverneurs et mairies) avec des programmes similaires à ceux de l'État, par exemple sur la corruption, la réforme fiscale et les inégalités. Renforcer la gouvernance locale (avec un accent particulier sur les communautés autochtones et les autres minorités).
- d. La coopération devrait dialoguer avec les candidats locaux et régionaux qui se présenteront aux élections de 2022.
- e. Coopérer avec les organisations de la société civile sur les questions qui se travaillent avec les autorités institutionnelles pour renforcer les mécanismes de participation, de responsabilité et de gestion des conflits locaux.
- f. Encourager le jumelage entre les villes, rechercher les avantages comparatifs, l'échange d'expériences techniques en matière d'audit et de responsabilité des dépenses locales. Les plans de développement dans les territoires devraient inclure une formation à la gestion de la coopération internationale et de la coopération décentralisée entre pays du Sud, y compris l'option « triangulaire » avec un État ou un gouvernement local des pays du Nord.
- g. Générer une gouvernance locale. La Colombie est un pays qui est « surdiagnostiqué », selon les termes d'une ancienne ministre colombienne, au sujet du conflit armé. Toutefois, il est nécessaire d'approfondir l'analyse et la formation en matière de politique publique. Si cela est fait avec la participation politique, cela générera des scénarios locaux de construction de la paix.
- h. Travailler à la conception et à la gestion de budgets participatifs dans les gouvernements locaux et à l'élaboration de projets communautaires et les rattacher aux droits de l'homme, au dialogue, à la construction de la paix et au changement climatique.
- i. Il est très important d'utiliser les espaces de dialogue locaux pour la résolution des conflits. Ils doivent offrir un espace pour une véritable participation politique, sur des questions d'État, par exemple sur la manière d'utiliser les ressources naturelles de la campagne. Il s'agit de dialogues locaux mais liés à des questions politiques d'importance nationale.
- j. Développer des dialogues sur des questions concrètes pour les gouvernements et les communautés locales, ainsi que pour le gouvernement central. La gestion de l'environnement (par exemple la pollution des rivières par le mercure ou la protection de la forêt tropicale) est une question clé au niveau local, national et mondial. Identifier les besoins techniques, la coopération nécessaire et mesurer l'impact sont des éléments clés dans ce domaine. Dans le même temps,

l'environnement est lié à la propriété foncière, aux communautés locales, à la présence de groupes armés et à la corruption, entre autres.

- k. Associer la coopération internationale, d'une part, à l'action des entreprises qui respectent le développement durable, les droits de l'homme et du travail, et à des projets qui ne favorisent pas la privatisation des services publics. D'autre part, promouvoir les accords académiques entre le Pays basque et la Colombie.

Les agences de développement local constituent une initiative importante au Pays basque qui pourrait être mise en œuvre par la coopération décentralisée. Ces institutions ont été créées dans différentes régions, dans le but de promouvoir les ressources locales, de fournir des formations et de soutenir la création d'entreprises (analyse de la faisabilité des projets, subventions). De telles agences pourraient promouvoir la paix territoriale par des initiatives de gestion de l'eau et de l'assainissement et d'autres services municipaux de base. Elles pourraient également promouvoir la production alimentaire et les marchés locaux, l'économie sociale et solidaire, le coopérativisme, la formation professionnelle et la gestion du patrimoine historique et culturel local et de l'environnement.

Si les conflits armés construisent l'espace d'une certaine manière, les processus de paix devraient également transformer l'espace sur de nouvelles bases : de nouvelles formes de relation entre la ville et la campagne (en surmontant l'exclusion de cette dernière), des infrastructures qui intègrent le territoire et des relations économiques et sociales plus équitables.

De même, il est important de mettre en relation les secteurs colombiens (sociaux, éducatifs ou politiques) qui s'intéressent à la relation fiscalité-inégalité avec les réseaux universitaires qui travaillent au Pays basque, dans le reste de l'Espagne et dans d'autres pays sur l'évasion fiscale, les flux financiers illicites et les paradis fiscaux. Ce soutien renforcerait leurs arguments et leur donnerait une plus grande capacité d'incidence.

5. Conclusions

Deux des principales conclusions de ce travail sont : (a) la nécessité d'assumer la complexité des problèmes ; et (b) le fait que la coopération est une activité politique et pas seulement technique.

La Colombie dispose de ses propres ressources et c'est un État suffisamment développé, mais qui n'opère que sur une partie de son territoire. Si l'État a besoin de coopération, les partenaires internationaux devraient attendre qu'il mène une série de réformes et fasse bon usage de ses capacités afin de générer les fonds nécessaires au financement des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités.

L'aide technique et financière est importante, mais la société civile colombienne demande surtout à la coopération internationale un soutien politique dans sa lutte pour la paix et la démocratie, la défense des droits de l'homme, la protection de l'environnement, les droits des groupes identitaires, l'égalité des genres et une vie digne. Tout cela dans le cadre d'un État sans organisations criminelles qui le brident, ni secteurs privilégiés qui volent ses ressources par la corruption et la fuite des capitaux, entre autres pratiques.

Les relations de pouvoir qui sous-tendent les problèmes de paix, de violence, d'absence de justice et de vie digne dans le présent et l'avenir sont au cœur de la discussion sur la nature de coopération internationale dont la Colombie a besoin et sur les leçons à tirer pour les autres pays. Dans un monde globalisé, la société civile colombienne souhaite discuter de ses problèmes, dilemmes et défis avec ceux de ses partenaires dans les pays donateurs.

Bien que la pandémie COVID-19 ait gelé les grèves et les manifestations, les causes qui les motivaient sont toujours présentes et se sont accentuées, comme en témoigne la forte réapparition des protestations en mai 2021. La crise a mis en évidence les problèmes et leur reprise n'est qu'une question de temps, car la vulnérabilité de millions de personnes est une évidence.

À l'heure où les gouvernements, les organisations multilatérales et les organisations non gouvernementales doivent faire face à des demandes accrues et à des réductions probables de leurs ressources, il est nécessaire de revoir les priorités et les méthodes de travail. Les paroles de la défunte experte colombienne Virginia Bouvier servent de guide : « La clé semble être d'aider les gens à développer leur propre base de ressources sans encourager la dépendance à l'égard de l'aide extérieure et de veiller à ce que les besoins locaux ne soient pas subordonnés à des intérêts commerciaux plus larges ».

Annexe 1 : Liste des personnes interviewées

Carla Afonso, coordinatrice de programmes à Corporación Humanas, Calí.

José Antonio Alonso, Professeur d'économie appliquée, Faculté d'économie, Université Complutense, Madrid.

Gerson Arias, directeur du dialogue social, Commission de la vérité, Bogotá.

Cynthia Arnson, directrice du programme Amérique latine, Wilson Center, Washington D.C.

Javier Betancourt, Défenseurs des droits de l'homme. Organización Nacional de Indígenas de Colombia, Bogotá.

Kristina Birke, directrice de la Fondation Friedrich Ebert Colombie, Bogotá.

Denise Cook Maude, ex-coordinatrice résidente des Nations unies, Madrid.

Cristina Churruca, professeur à la Faculté des sciences sociales et humaines et chercheur principal à l'Institut des droits de l'homme de l'Université de Deusto, Bilbao.

Alfonso Dubois, professeur retraité d'économie, Université du Pays basque/EHU, Institut Hegoa, Bilbao.

Norberto Fernández, ex-fonctionnaire principal, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Vienne.

Monseigneur Héctor Fabio Henao, Directeur du Secrétariat national de la Pastorale sociale, Conférence épiscopale, Bogotá.

Kristian Herbolzheimer, directeur de l'Institut Català Internacional per la Pau, Barcelone.

Pilar Gaitán, politologue, ex vice-chancelière, membre de la Corporación La Paz Querida, Bogotá.

Daniel García-Peña, professeur, Université nationale. Ex-Haut Commissaire à la Paix, Bogotá.

Manuel González Bustelo, conseiller principal, Centre norvégien pour la résolution des conflits, Oslo.

Wolf Grabendorff, chercheur, ex-directeur des bureaux de la Fondation Friedrich-Ebert-Stiftung en Colombie et en Equateur, et du Projet de sécurité régionale au Chili.

Francisco Gutiérrez Sanín, professeur à l'Institut d'Études Politiques et Relations Internationales. Université nationale de Colombie, Bogotá.

Adam Isacson, coordinateur du Defense Oversight program, Washington Office on Latin America (WOLA), Washington D.C.

Oliver Kaplan, professeur associé de Relations Internationales et de Droits de l'Homme à la Josef Korbel School of International Studies, Université de Denver.

Sabine Kurtenbach, chercheur principal sur l'Amérique latine à l'Institut Allemand pour les études mondiales et régionales (GIGA), Hambourg.



Julieta Lemaitre, juge à la Chambre de Reconnaissance de la Vérité de la Juridiction Spéciale pour la Paix et professeur adjoint à l'Universidad de los Andes, Bogotá.

Philipp Lustenberger, co-directeur du programme de médiation de swisspeace, Berne.

Stefano Manservigi, ex Directeur Général de la Direction Générale de la Coopération Internationale de la Commission Européenne, Bruxelles.

Gabriel Muyuy Jacanamejoy, indigène du peuple Inga de Colombie, ex- sénateur, Bogotá.

Borja Paladini, Practitioner in Residence Fellow à l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo (PRIO), Oslo.

Karlos Pérez de Armiño, maître de conférences en relations internationales et directeur de HEGOA, Université du Pays basque, Bilbao.

Jenny Pierce, professeur de recherche au Centre de l'Amérique latine et des Caraïbes (LACC), London School of Economics, Londres.

Socorro Ramírez, docteur en sciences politiques et ex-enseignante à l'Institut d'Études Politiques et Relations Internationales (IEPRI), Université Nationale de Colombie..

Francisco Rey, co-directeur de l'Institut d'études sur les conflits et l'action humanitaire, Madrid.

Marcos Robledo, ancien conseiller en politique étrangère et de défense de la présidente chilienne Michele Bachelet et coordinateur du réseau latino-américain pour une sécurité inclusive et durable de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Santiago du Chili.

José Antonio Sanahuja, professeur de relations internationales, Université Complutense et directeur de la Fundación Carolina, Madrid.

Gimena Sánchez, directrice de la section des pays andins au Washington Office on Latin America (WOLA), Washington D.C.

David Sogge, chercheur associé, Transnational Institute (TNI), Amsterdam.

Mark B. Taylor, chargé de recherche, Fafo Institute for Labour and Social Research, Oslo.

Arlene B. Tickner, professeur à la faculté de sciences politiques, de gouvernement et de relations internationales, Universidad del Rosario, Bogotá.

Barbara Unger, directrice de l'unité Amérique latine, Fondation Berghof, Berlin.

Augusto Varas, président de la Fundación Equitas, Santiago du Chili.

Christian Visnes, ex-Représentant du Norwegian Refugee Council en Colombie, Oslo.